



## Communiqué de Presse

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2022

### NOMINATION D'UN EXPERT INDEPENDANT ET REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS

**Le cabinet Sorgem Evaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant appelé à se prononcer sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait, suivi d'un retrait obligatoire déposé ce jour par la Compagnie des Alpes sur les actions de la société Musée Grévin.**

Le Conseil d'administration réuni ce jour a décidé de désigner en qualité d'expert indépendant, le cabinet Sorgem Evaluation, sis 11, rue Leroux – 75116 Paris, représenté par Thomas Hachette.

La désignation du cabinet Sorgem Evaluation avait précédemment été soumise à l'AMF, conformément à l'article 261-1-1, I du règlement général de l'AMF, qui ne s'est pas opposée à cette désignation.

L'expert indépendant aura pour mission, en application des articles 261-1, I, 1° et 261-1, II du règlement général de l'AMF, d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait, suivi d'un retrait obligatoire, déposée par la Compagnie des Alpes.

Le Conseil d'administration se réunira le moment venu, connaissance prise du rapport de l'expert indépendant, pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre publique qui serait déposé, conformément à l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF.

La société Musée Grévin annonce par ailleurs avoir demandé à Euronext la reprise de cotation de ses actions, suspendue à sa demande.

Cette reprise de cotation interviendra le mercredi 2 février 2022 à l'ouverture du marché.

#### **Contact**

Communication financière Compagnie des Alpes

Tél. : +33 (1) 46 84 88 53

[alexis.dArgent@compagniedesalpes.fr](mailto:alexis.dArgent@compagniedesalpes.fr)

*Musée Grévin SA exploite depuis plus de 135 ans le célèbre musée de cires du 10 Boulevard Montmartre à Paris. Cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C, elle est filiale à 95,88%, de la Compagnie des Alpes.*